



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CC,CG/pk

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 04 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Divers

*

Présents : M. Fernand Boden, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Serge Urbany, député (*observateur*)

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances

Mme Sarah Khabirpour, du Ministère des Finances

Mme Carole Closener, de l'administration parlementaire

Excusés : M. François Bausch, M. Alex Bodry, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Finances et du Budget

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Evolution de la situation budgétaire

Dans une remarque préliminaire, Monsieur le Ministre rappelle que les premiers mois de l'année ne sont jamais représentatifs pour l'évolution budgétaire au cours d'une année. Aussi les chiffres du premier trimestre ne se prêtent-ils pas à une extrapolation à l'ensemble de l'année en cours.

Evolution des recettes et dépenses

Les deux premiers tableaux annexés permettent de retracer la progression des dépenses et des recettes entre le 1^{er} trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2012 et d'apprécier l'évolution du solde. Si les recettes ont baissé de -5,3% (soit -161 millions d'euros), les dépenses ont augmenté de 11% (soit +365 millions d'euros).

Si l'on tient compte de certains phénomènes exceptionnels, les recettes se situent à peu près au même niveau qu'en 2011. Or, il est rappelé que les recettes avaient tendance à augmenter dans le passé.

Du côté des dépenses, la consommation intermédiaire de l'administration centrale a augmenté de 10% (cf. 2^e tableau annexé). Cette hausse s'explique entre autres par le paiement du loyer pour le nouveau lycée à Mersch construit dans le cadre d'un PPP (Public-Privat-Partnership). La catégorie "Autres transferts courants" a augmenté de 13%, hausse qui s'explique en partie par la mise en œuvre des accords bipartites d'octobre 2011.

Au total, le solde de l'administration centrale enregistre un déficit d'environ 700 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2012. En faisant abstraction des phénomènes exceptionnels, le déficit s'élève toujours à quelque 450 millions d'euros. Dans ce contexte, il est rappelé que le Gouvernement avait tablé sur un déficit de 1,1 milliard d'euros au niveau de l'administration centrale dans le cadre du budget 2012.

Monsieur le Ministre rappelle qu'en présence de dépenses qui augmentent et de recettes qui stagnent, voire diminuent, il n'y a pas d'alternative aux mesures de consolidation budgétaires arrêtées par le Gouvernement.

Les recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2010

Il ressort du 3^e tableau annexé qu'au total la différence entre les recettes (perçues dans les catégories I., II. et III.) au 31 mars 2012 et celles au 31 mars 2011 s'élève à - 185 MEUR, ce qui représente une diminution de -6,5% par rapport aux trois premiers mois de 2011.

I. Contributions directes

IRC

L'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) a baissé de 47% (-252 millions d'euros) entre 2012 et 2011 (janvier-mars). Il y a néanmoins lieu de prendre en compte le recouvrement extraordinaire d'un solde important (de l'ordre de 120 millions d'euros) auprès d'une entreprise au cours du 1^{er} trimestre 2011. En faisant abstraction de ce phénomène, l'IRC est en stagnation.

Salaires et traitements

Les recettes liées à l'impôt sur les salaires et traitements évoluent conformément aux prévisions budgétaires.

II. Douanes et Accises

Les recettes perçues dans cette catégorie, en baisse par rapport au 1^{er} trimestre 2011, n'appellent pas de commentaires particuliers.

III. Enregistrement et Domaines

Taxe d'abonnement

La taxe d'abonnement, c'est-à-dire l'impôt prélevé sur les avoirs des fonds d'investissement, a diminué de 10% (-16 millions d'euros). La baisse de cette taxe, qui s'est toujours distinguée par une grande volatilité durant la crise, s'explique par la situation difficile sur les marchés boursiers.

TVA

Les recettes de TVA s'élèvent à 767 millions d'euros, ce qui est en ligne avec les prévisions du budget 2012. Ce niveau s'explique principalement par une hausse des recettes liées au commerce électronique. Dans ce contexte, il est rappelé que les recettes de TVA sur le commerce électronique, qui représentent près d'un quart de l'ensemble des recettes de TVA au cours du 1^{er} trimestre de 2012, disparaîtront graduellement à partir de 2015 avec le changement du système d'imposition. En vertu de ce basculement de régime, le Luxembourg devra ainsi renoncer à des recettes de TVA estimées à quelque 600 millions d'euros en 2015.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Au niveau de l'IRC, l'administration fiscale s'attend à ce que les recettes au 31.12. 2012 soient conformes au budget.
- La hausse des recettes générées par la retenue sur revenus d'épargne par rapport à 2011 s'explique par l'augmentation au 1^{er} juillet 2011 du taux de 20 à 35 %.
- Les avances relatives aux entreprises du secteur financier sont relativement constantes par rapport à 2011.
- En vertu du changement du système d'imposition applicable au commerce électronique à partir de 2015, le critère déterminant sera le siège ou le lieu de résidence du consommateur. La Commission européenne doit publier, au cours du 2^e semestre 2012, un projet de règlement communautaire pour définir de quelle façon le lieu de résidence du consommateur sera déterminé.

Le Président de la Commission suggère à l'avenir d'ajouter deux colonnes supplémentaires au 1^{er} tableau (Evolution des recettes et dépenses) renseignant les chiffres pour 2010 et 2009. Par ailleurs, il demande à ce que le tableau indique pour chaque année la situation à la fin du trimestre et le pourcentage que représente ce chiffre par rapport à l'année entière.

Les membres de la Commission souhaitent en outre obtenir - pour la réunion du mois de juillet - une ventilation entre avances et soldes sur trois années, ainsi que le montant des soldes à percevoir pour les principales catégories de recettes.

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé au cours de la réunion.

Luxembourg, le 7 mai 2012

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

Le Président de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

Annexes :

1. Administration centrale 2012 – Evolution des recettes et dépenses
2. Administration centrale 2012 – Evolution des recettes et dépenses (SEC 95)
3. Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2012

20 12



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale 2012 Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin mars			
	2011	2012	variation	
			en millions	en %
Dépenses.....	3 244,5	3 609,9	+ 365,4	+11,3%
Recettes.....	3 072,8	2 911,4	- 161,4	-5,3%
Solde.....	-171,7	-698,5	-	-

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

2012



Administration centrale 2012 Evolution des recettes et dépenses

(SEC 95)

	Situation fin mars			
	2011	2012	variation	
			en millions	en %
Dépenses				
1. Consommation intermédiaire	193,9	214,3	+ 20,5	+10,6%
2. Formation de capital	198,1	201,8	+ 3,7	+1,9%
3. Rémunération des salariés	583,9	616,4	+ 32,5	+5,6%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	191,0	197,7	+ 6,7	+3,5%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	4,7	7,2	+ 2,5	+54,1%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	274,9	305,2	+ 30,2	+11,0%
7. Prestations sociales en nature	14,4	7,0	- 7,4	-51,2%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	1 704,7	1 941,8	+ 237,1	+13,9%
9. Transferts en capital	83,5	116,3	+ 32,8	+39,3%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-4,6	2,2	+ 6,8	-148,7%
Dépenses totales	3 244,5	3 609,9	+ 365,4	+11,3%
Recettes				
11. Impôts sur la production	1 240,5	1 286,0	+ 45,5	+3,7%
12. Impôts courants sur le revenu	1 536,1	1 326,9	- 209,1	-13,6%
13. Autres recettes	296,2	298,4	+ 2,2	+0,7%
Recettes totales	3 072,8	2 911,4	- 161,4	-5,3%
Solde	-171,7	-698,5	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MARS 2012

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.03			Budget	Compte prov.	Compte	Variation 11/12	
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	1 362,4	1 563,0	1 314,9	5 722,3	5 472,1	4 864,2	-200,6	-12,8
1. Collectivités [1]	276,8	529,1	392,4	1 550,0	1 573,8	1 470,5	-252,3	-47,7
2. Assiette [1]	182,8	153,1	133,9	620,0	577,4	529,1	29,7	19,4
3. Salaires et traitements	687,2	658,1	600,7	2 650,0	2 314,2	2 119,6	29,1	4,4
4. Impôt de solidarité	26,6	23,9	14,5	228,5	209,6	110,0	2,6	11,0
5. Revenus de capitaux	44,7	59,3	60,0	280,0	303,9	287,8	-14,6	-24,7
6. Fortune [2]	63,8	72,8	44,9	230,0	256,0	208,4	-9,1	-12,4
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	22,3	18,8	16,5	40,0	34,5	29,0	3,5	18,7
8. Contribution de crise [3]	1,7	1,8	0,0	12,0	90,6	0,0	-0,1	-7,1
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	39,7	32,3	39,4	45,0	32,7	41,1	7,3	22,7
10. Jeux de casino (recettes brutes)	3,6	3,7	3,2	22,0	23,2	22,6	-0,1	-2,1
11. Contributions directes - autres	13,4	10,0	9,5	44,8	56,0	46,2	3,4	33,6
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	100,4	296,9	142,4	580,0	708,3	586,3	-196,4	-66,2
II. Douanes & accises	347,9	331,0	281,8	1 374,4	1 369,1	1 277,3	16,8	5,1
12. Recettes UEBL brutes	256,8	247,4	213,1	1 009,0	1 010,8	974,6	9,4	3,8
Versements nets à la Belgique effectués	0,0	-22,1	3,0
Versements nets à la Belgique à effectuer	0,0	0,0	0,0
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	256,8	247,4	213,1	1 009,0	1 032,9	971,5	9,4	3,8
13. Droits d'accises sur huiles minérales	46,3	40,3	30,4	190,0	173,6	143,9	6,0	14,8
14. Droits d'accises sur cigarettes	21,6	19,5	16,3	85,0	74,6	70,6	2,1	10,8
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	17,0	16,3	16,5	67,5	63,1	65,0	0,6	3,9
16. Douanes & accises - autres	6,2	7,5	5,5	22,9	24,8	26,3	-1,3	-17,4
III. Enregistrement & domaines	974,1	976,1	856,8	3 334,0	3 681,3	3 358,2	-2,0	-0,2
17. Droits d'enregistrement	32,7	27,2	22,9	140,0	134,6	114,9	5,6	20,6
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	767,2	760,4	676,7	2 400,7	2 763,0	2 490,8	6,8	0,9
19. Taxe d'abonnement [5]	146,1	162,3	135,3	630,0	617,9	595,2	-16,3	-10,0
20. Taxe sur les assurances	8,3	7,5	7,3	38,0	38,5	37,8	0,8	11,4
21. Enregistrement & domaines - autres	19,7	18,7	14,5	125,4	127,3	119,5	1,0	5,4
<i>Pour mémoire: Droits de succession [6]</i>	13,0	16,9	11,4	47,0	47,9	46,1	-3,9	-23,1
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	2 684,4	2 870,1	2 453,5	10 430,8	10 522,4	9 499,7	-185,7	-6,5
IV. Trésorerie de l'Etat	34,0	45,4	53,1	246,3	369,3	361,7	-11,4	-25,1
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	2 718,4	2 915,5	2 506,7	10 677,0	10 891,7	9 861,4	-197,1	-6,8

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour les années 2011 et 2012. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital